

Adoption par le Conseil d'administration le 22 février 2023

<b>Droits d'admission</b>	30,00 \$	<b>Payables au SRAM au moment du dépôt de la demande</b>
---------------------------	----------	--

<b>Temps plein</b>	<b>Avant début cours</b>	
<i>Programmes crédités offerts à temps plein</i>	<b>Paiement</b>	<b>Remboursement</b> (annule tous les cours avant le début de la session)
<b>Droits d'inscription</b>	20,00 \$	20,00 \$
<b>Droits afférents</b>	25,00 \$	25,00 \$
<b>Droits tout autre nature</b>	64,50 \$	64,50 \$
<b>Total</b>	109,50 \$	109,50 \$

<b>Temps partiel</b>	<b>Montant par cours</b>	
<i>Programmes et cours crédités offerts à temps partiel</i>	<b>Paiement</b>	<b>Avant début cours</b>
		<b>Remboursement</b> (annule le ou les cours avant le début de la session)
<b>Droits d'inscription</b>	5,00 \$	5,00 \$
<b>Droits afférents</b>	6,00 \$	6,00 \$
<b>Droits tout autre nature</b>	16,50 \$	16,50 \$
<b>Total</b>	27,50 \$	27,50 \$

### **Note importante**

À la Formation continue, les frais sont remboursables à 100 % avant le début des cours auxquels l'étudiant est inscrit en cas d'annulation des cours par le collège, ou dans le cas où l'étudiant remplit le formulaire d'annulation, disponible en ligne, au plus tard le jour précédent le début des cours. Aucun remboursement ne sera effectué après le début des cours.

### **Droits de scolarité pour les cours non crédités ou les ateliers de perfectionnement**

**Cours synchrones** : Les frais sont remboursables en totalité dans le cas où la Formation continue retire l'offre de cours ou encore dans le cas où l'étudiant complète le formulaire d'annulation d'inscription **cinq jours ouvrables** avant le début de l'activité. L'obtention de l'attestation est conditionnelle à 80 % de présence à l'activité. **Cours asynchrones** : Aucun remboursement ne sera effectué lorsque les codes seront attribués. Toutefois, les frais sont remboursables en totalité seulement dans le cas où la Formation continue retire l'offre de cours.